



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Serge BLACHE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **16/01/2018**

Date d'affichage : **16/01/18**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : Serge BLACHE, Nicole MUCCHIELLI, Bruno BOITEUX, Isabelle FREICHE, Michel FRAISSE, Jacques PRADELLE, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Juliette GOMEZ, Blandine AZE, Stéphane FOURNIER, Anaïs CHARDON, Benoît MOREL.

Était absente représentée : Sandrine GUIMBAUD par Benoît MOREL.

Était absente : Karine BEAUGIRAUD.

Anaïs CHARDON a été désignée secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 14.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter une délibération, dans le chapitre bâtiments et terrains communaux, pour la vente le cas échéant, de parcelles communales, quartier des Bédads.

Accord unanime du Conseil Municipal.

L'ordre du jour appelle les points suivants :

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 - AFFAIRES GENERALES

I.1.1 Distinction citoyenne d'honneur pour Madame Françoise MORFIN

Madame Françoise MORFIN née le 6 décembre 1917, habitant à CURSON a fêté ses 100 ans le 6 décembre 2017. A cette occasion, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à Madame Françoise MORFIN la distinction de citoyenne d'honneur, qui lui sera remise à l'occasion d'une cérémonie. Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer à Madame Françoise MORFIN, la distinction de Citoyenne d'honneur de la commune.

I.2 - FINANCES

I.2.1 Renouvellement du contrat de suivi de « progiciels pack e.magnus »

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de maintenance du pack « e.magnus ». Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 pour un montant annuel 2154,58 € TTC

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

I.2.2 Participation financière pour les enfants scolarisés en CLIS sur la commune de PEYRINS

Cette participation s'élève pour notre commune à **505 €**, pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à mandater cette dépense.

I.2.3 Participation financière pour les frais de fourniture de la psychologue scolaire de l'Education

La convention est consentie et acceptée uniquement pour l'année scolaire 2017/2018, à raison d'un euro par enfant soit 122 €.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à payer cette dépense et à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier

I.2.4 Examen de la demande de l'ACC 26 pour la gratuité du Foyer Familial Jean SAUVAJON et de la salle des associations pour le « trail rose »

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés donne un avis favorable sur la demande de gratuité du foyer familial et de la salle des associations par l'ACC 26, lors de la manifestation du 7 octobre.

I.2.5 Examen de la demande de la M.S.A. pour la gratuité de la salle des associations

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés donne un avis sur la demande de mise à disposition gratuite à titre exceptionnel de la salle des associations le 6 mars de 14 h à 16 h 30.

I.2.6 Dotation aux provisions Pour Risques et Charges sur budget 2017

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés provisionne la somme de 12 000 € au titre des litiges en cours.

I.3 BATIMENTS COMMUNAUX

I.3.1 Convention de partenariat entre la commune de Chanos Curson et DAH (programme résidence du Conflans)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de mettre en délibéré ce point de l'ordre du jour qui sera examiné ultérieurement.

I.3.2 Nouvelle programmation de l'ADAP

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la nouvelle programmation de l'ADAP pour l'ensemble des bâtiments, il est nécessaire que le Conseil Municipal acte ce nouveau calendrier prévisionnel. Le Conseil Municipal demande une dérogation pour les vestiaires et la scène du foyer familial

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à douze voix pour et deux abstentions acte cette nouvelle programmation.

I.3.3 Vente des parcelles quartier les Bédads

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de mettre en délibéré ce point de l'ordre du jour qui sera examiné ultérieurement. Monsieur Jacques PRADELLE est désigné pour apporter des éléments complémentaires.

I.4 INTERCOMMUNALITE

I.4.1 Modification des statuts d'ARCHE AGGLO

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les nouveaux statuts d'ARCHE AGGLO.

I.4.2 Convention pour le groupement de commandes des vêtements de travail et E.P.I

Monsieur le Maire expose qu'ARCHE AGGLO propose de créer un groupement de commandes pour les vêtements de travail et équipements de protection individuelle des agents communaux.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à treize voix pour et un contre autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui précise notamment les modalités.

II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

II.1 Compte-rendu des décisions prises par Le Maire dans le cadre de ses délégations.

II.2 Rappel Inaugurations du 3 février, village CURSON, Ecole Maurice ALLONCLE, Aire de jeux.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 12 FEVRIER 2017 A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

Vu par nous,

Le 24 janvier 2018,

Serge BLACHE,

Maire de CHANOS-CURSON.

Mairie de CHANOS-CURSON 9 Rue de la République 26600 CHANOS-CURSON
Téléphone : 04/75/07/33/07 – Télécopie 04/75/07/32/99 – Email secretariat.mairiechanoscurson@orange.fr